

Sanofi-aventis et la société américaine de biotechnologies Merrimack signent un accord mondial exclusif de licence et de collaboration sur un anticorps monoclonal en Oncologie

Paris, France, – Le 1^{er} Octobre 2009 – Sanofi-aventis (EURONEXT: SAN et NYSE: SNY) et Merrimack Pharmaceuticals Inc. annoncent aujourd'hui la signature d'un accord mondial exclusif de licence et de collaboration portant sur MM-121 pour la prise en charge des tumeurs solides. MM-121 est le premier anticorps monoclonal totalement humain qui cible les cellules cancéreuses qui surexpriment ou amplifient le récepteur ErbB3 (ou HER3). MM-121 est actuellement en phase 1 de son développement clinique.

En vertu de cet accord, sanofi-aventis bénéficiera d'une licence exclusive mondiale pour développer, fabriquer et commercialiser MM-121. Merrimack conservera des droits éventuels de copromotion aux Etats-Unis.

« L'expertise des équipes de Merrimack ainsi que leur connaissance du développement biologique leur ont permis d'identifier le récepteur ErbB3 comme une cible prometteuse et d'amener rapidement MM-121 en développement clinique », a déclaré Marc Cluzel, Senior Vice-Président R&D de sanofi-aventis. « MM-121 est un anticorps monoclonal avant-gardiste qui apporte une nouvelle approche innovante au portefeuille de sanofi-aventis en oncologie. Nous sommes très heureux de cette collaboration avec Merrimack pour le développement de MM-121, que nous pensons être une molécule très prometteuse qui pourra combler un fossé important dans le traitement des patients atteints de cancer ».

Selon les termes de cet accord, sanofi-aventis s'engage à verser une somme initiale de 60 millions de dollars US pour les droits de recherche, de développement, de fabrication et de commercialisation. Merrimack recevra des paiements d'étape pouvant atteindre 410 millions de dollars US pour MM-121, selon les progrès accomplis en termes de développement et d'enregistrement, de même que des redevances sur les ventes mondiales du produit et des paiements additionnels d'un montant maximal de 60 millions de dollars, selon les ventes mondiales du produit. Merrimack participera au développement clinique de MM-121.

L'accord de licence est soumis aux autorités de la concurrence conformément à la procédure d'examen de la Loi antitrust Hart-Scott-Rodino.

A propos de MM-121

MM-121 est un anticorps monoclonal dirigé contre le récepteur ErbB3 (ou HER3) dont il bloque la signalisation. ErbB3 fait partie de la famille des récepteurs ErbB qui jouent un rôle essentiel dans les voies de signalisation du cancer. MM-121 est le premier inhibiteur sélectif du récepteur ErbB3 à faire l'objet d'un développement clinique chez l'homme. Les données précliniques montrant l'effet de MM-121 sur divers modèles de cancer (dont ceux du poumon, de l'ovaire, du sein, de la prostate et du rein), en monothérapie et en association avec d'autres traitements ont été présentées au congrès annuel de

l'American Association for Cancer Research en avril 2009. Cet essai de phase 1 se déroule dans trois centres aux Etats-Unis.

A propos du récepteur ErbB3

Le récepteur ErbB3 est une nouvelle cible de la famille des récepteurs ErbB (également connue sous le nom de EGFR ou HER) qui forment un réseau moléculaire complexe dont l'activation est communément associée au cancer. ErbB3 et ses ligands sont exprimés et souvent surexprimés dans différentes tumeurs solides (sein, ovaire, ...) et jouent un rôle dans la formation de métastases et la réduction des chances de survie. Le récepteur ErbB3 intervient par ailleurs dans les mécanismes de résistance à certains agents thérapeutiques comme le gefinitib dans le cancer du poumon, le cétuximab dans les cancers du côlon et de la tête et du cou et le trastuzumab dans le cancer du sein.

A propos de Merrimack

Merrimack Pharmaceuticals Inc. est une entreprise de biotechnologies spécialisée dans le développement de traitements innovants contre le cancer et les maladies auto-immunes. Ses deux premiers candidats en oncologie, MM-121 et MM-111, sont actuellement à la phase 1 de leur développement clinique. Sa plateforme brevetée Network Biology, développée avec le concours de chercheurs du MIT et d'Harvard, permet le profilage haut débit de réseaux de protéines pour une meilleure validation des cibles, l'identification de molécules candidates et le développement accéléré d'agents thérapeutiques innovants, efficaces et bien tolérés. MM-121 et MM-111 sont des médicaments expérimentaux qui n'ont pas encore été approuvés par la Food and Drug Administration des Etats-Unis ou par d'autres agences de réglementation. Merrimack est une société privée qui a son siège à Cambridge au Massachusetts.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY). Pour plus d'informations, visitez le site : www.sanofi-aventis.com.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections relatives au développement de produits et à leur potentiel et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2008 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2008 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.